

DÉFIE UNE
CHAMPIONNE!

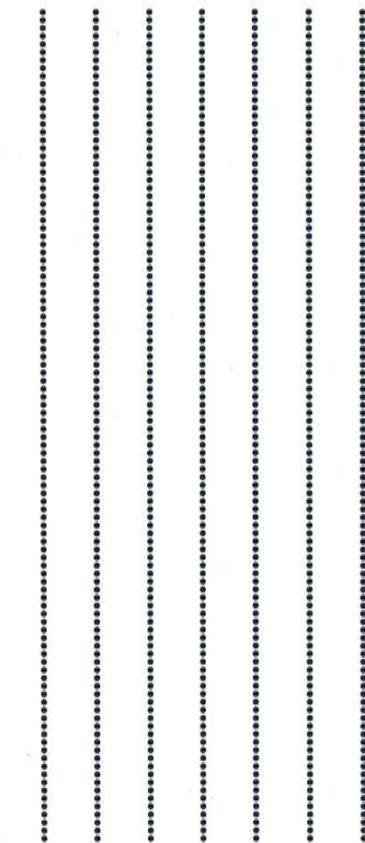
DIPLOME

DÉCERNÉ À

FAIT À

LE

APRÈS AVOIR RÉALISÉ LA PERFORMANCE :



TU VEUX POURSUIVRE LE DÉFI ?

Contacte ton comité régional pour trouver un club près de chez toi :



QUI PEUT PRENDRE LA LICENCE FFC ?

Les personnes n'ayant jamais été licenciées à la FFC⁽¹⁾

- Les personnes n'ayant pas eu de licence dans un club dans les 2 années précédant l'année en cours

- Les personnes titulaires l'année précédente d'une licence à titre individuel

GUADELOUPE

Vélodrome Amédée Dutraux - Gourde Liane
97122 BAIE MAHAULT
✉ cyclisme@rcrg.fr ☎ 05 90 38 26 80

GUYANE

33 rue Gabriel Devèze - BP 840 - 97300 CAYENNE CEDEX
✉ comite.cyclisme.guyane@wanadoo.fr ☎ 05 94 31 85 50

HAUTS-DE-FRANCE

59 rue Fleming - CS 90131 - 59053 ROUBAIX
✉ cfacyclisme@wanadoo.fr ☎ 03 20 65 31 67

ILE DE FRANCE

1 rue Laurent Pignon
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
✉ ffc.ile-de-france.secretariat@wanadoo.fr ☎ 01 81 88 08 36

MARTINIQUE

Avenue Salvador Allende - Crèche Dillon - Bât T - Esc 3
BP 1115 - 97200 FORT DE FRANCE
✉ comite-cycliste-martinique@wanadoo.fr ☎ 05 96 63 21 39

MAYOTTE

27 rue Abdallah Djaha Lababotier - 97610 DZAUDZI
✉ ibrahim.sallim@developpement-durable.gouv.fr
☎ 02 69 60 10 24

NORMANDIE

55 rue du Général Molini - BP 80228 - 14066 CAEN CEDEX 4
✉ normandie.cyclisme@wanadoo.fr ☎ 02 31 53 41 00

NOUVELLE AQUITAIN

13 avenue de la Madeleine - 33170 GRADIGNAN
✉ comite@aqutaine-velo.com ☎ 05 56 47 39 99

NOUVELLE CALÉDONIE

Vélodrome de Magenta - 1 bis rue Maurice Herzog
98800 NOUMEA
✉ crncc@lagom.nc ☎ 06 87 27 30 99

OCCTANIE

2 bis Chemin St Aigné - BP 32276
31522 RAMONVILLE ST ANGE CEDEX
✉ comite-midi-pyrenees@wanadoo.fr
✉ ffc.comite@wanadoo.fr ☎ 05 62 88 27 40

PAYS DE LA LOIRE

8 rue des Orfèvres - BP 10008 - 44840 LESSORBIERES
✉ pdt.cyclisme@wanadoo.fr ☎ 02 40 47 73 28

PROVENCE - ALPES CÔTE D'AZUR

Marseille Vélodrome des Oliviers BP1 - 13381 Marseille Cedex 13
✉ ffprouvençal@wanadoo.fr ☎ 04 91 12 23 12

LA RÉUNION

Résidence La Chapelle - 177 chaussée Royale - 97460 SAINT PAUL
✉ ffrun@wanadoo.fr ☎ 03 62 22 64 08

VALIDITÉ DE LA LICENCE FFC

Les licences sont valables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre (année civile).

Néanmoins, les nouveaux licenciés⁽¹⁾ peuvent se faire délivrer, à compter du 6 septembre, une licence portant le millésime de l'année suivante, sa validité étant alors portée de 12 mois à 16 mois.

La licence millésime 2019 est valide jusqu'au 31 décembre 2019, néanmoins vous pouvez renouveler votre licence à partir du mois de septembre pour le prochain millésime.

(1) C'est une personne qui n'a pas été licenciée pendant 2 ans (ex : pour une dernière licence prise en 2016 pour 2019)

RETRouve toutes les informations sur
WWW.FFC.FR / RUBRIQUE : TROUVER UN CLUB